

CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la séance
du 6 décembre 2023

Présidence de M. Pascal MARTIN

Conseillers-ères présents-es : 81

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N° 30/12.23 - Réponse au postulat du groupe PLR intitulé "Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo" ;
- après avoir pris connaissance de la commission chargée de l'étude de cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- | |
|---|
| 1. de prendre acte du rapport sur le postulat du groupe PLR « Des mesures pratiques, localisées et rapides pour renforcer l'attractivité du vélo ». |
|---|

Ainsi délibéré le 6 décembre 2023

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pascal Martin

Tatyana Laffely Jaquet